

Nicole Sarao
Tél 514-954-3157
nsarao@blg.com

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. / LLP
1000, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau / Suite 900
Montréal, QC, Canada H3B 5H4
Tél. 514.879.1212
Télééc./F 514.954.1905
blg.com



Le 18 août 2016

PAR MESSAGEUR

L'Honorable Pierre-C. Gagnon
Cour supérieure du Québec
Palais de justice de Montréal
1, rue Notre-Dame Est
Bureau 12.28
Montréal, QC H2Y 1B6

Objet : Action collective
D. Corda c. Todd Christopher International et al.
C.S.M #: 500-06-000700-142
Notre dossier: 295966-000001

Monsieur le juge,

La présente fait suite à votre courriel du 17 août dernier adressé à Mes Charbonneau et Orenstein et constitue notre rapport final d'administration relativement au dossier mentionné en rubrique.

Comme vous le savez, une transaction est intervenue entre les parties, laquelle a été autorisée par Mme la juge Chantal Corriveau, J.C.S. le 28 mai 2015.

Nous vous transmettons sous pli copie d'une lettre que nous adressions à la juge Corriveau le 21 juillet 2015 laquelle indique, entre autres, que nous avons reçu 209 réclamations et que 197 d'entre elles avaient été acceptées.

A cette lettre, nous annexions trois tableaux des réclamations intitulés respectivement « Total of Claims », « Refused claims » et « Total of Approved Claims », dont nous vous joignons copie.

Le 7 août 2015, nous transmettions à Me Orenstein, avocat de la demanderesse, un chèque au montant de 143 718,75 \$ en paiement de ses honoraires de même qu'un chèque au montant de 1 500,00 \$ à l'ordre de la demanderesse, Mme Debbie Corda. Nous vous remettons sous pli copie de cette lettre et des deux chèques y mentionnés.

Le 31 août 2015, nous avisions Me Orenstein que tous les chèques payables aux membres avaient été postés le 28 août 2015. Nous vous remettons sous pli copie de notre courriel adressé à Me Orenstein, accompagnée des pièces y mentionnées.

Finalement, toujours le 31 août 2015, nous transmettions à Mme Frikia Belogbi, secrétaire et conseillère juridique du Fonds d'Aide aux Recours Collectifs, un chèque au montant de 62,64 \$ représentant le montant payable au Fonds. Nous vous remettons sous pli copie de cette lettre.

Suite à l'envoi de tous les chèques, deux enveloppes nous ont été retournées avec la mention « Déménagé ». Il s'agit de deux personnes habitant à la même adresse à Toronto : Anar Guilyev et Ostap Bender. Nous avons communiqué à plusieurs reprises avec l'une de ces personnes par voie de courriel afin d'obtenir une nouvelle adresse, mais sans succès.

Ainsi, tel que vous pouvez le constater, sauf pour les deux personnes ci-haut mentionnées, toutes les réclamations acceptées ont été payées. De même, les honoraires des avocats représentant la demanderesse ont également été payés.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et demeurons à votre disposition pour répondre à toutes questions, le cas échéant.

Veuillez recevoir, Monsieur le juge, nos meilleures salutations.

Borden Ladner Gervais, S.E.N.C.R.L., S.R.L.



Nicole Sarao
Directrice – Soutien au groupe litige
Parajuriste

P.J.

c.c. Me Jeff Orenstein (par courriel, sans pièces jointes)
Consumer Law Group inc.